

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1279\_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE -  
SEPTEMBRE 2023**

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP\_2016\_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD\_2022\_085 du 16 décembre 2022,
- VU Le règlement départemental 2019 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois de septembre 2023 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.  
Le nombre total de bénéficiaires s'élève à 17.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 2 955 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

**Signature de l'arrêté**

## AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - C 038 ID : 039-223900010-20231005-ARR\_2023\_1279-AR

## Répartition globale n°9 - septembre 2023

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides accordées	nombre de bénéficiaires
CHAMPAGNOLE	SB CONDUITE	225 €	1
CLAIRVAUX LES LACS	AUTO ECOLE DES LACS	450 €	2
DOLE	FORMULE 1 ECOLE DE CONDUITE	60 €	1
	ECOLE DE CONDUITE CAMPUS	225 €	1
	VINCE CONDUITE	150 €	1
LONS LE SAUNIER	AUTO ECOLE BENOÎT	270 €	3
	TRAJECT AUTO ECOLE	375 €	2
	EURL AUTOPREF	225 €	1
	ECL ECOLE DE CONDUITE LEDONIENNE	225 €	1
SAINT CLAUDE	AUTO-ECOLE PEDROLETTI - C.CAVALLI	450 €	2
	AUTO ECOLE HAUT JURA	150 €	1
	AUTO ECOLE ABC CONDUITE	150 €	1
<b>TOTAL</b>		<b>2 955 €</b>	<b>17</b>